

FEE Bat = des résultats

◆ Pour les entreprises formées

- 90% de stagiaires satisfaits
- Amélioration des comportements des entreprises et des artisans
- Montée en compétences techniques et commerciales pour 72% des entreprises formées

◆ Pour les clients

- 95% des particuliers sont satisfaits des prestations proposées par les entreprises formées FEE Bat
- 87% des stagiaires formés sont perçus comme forces de propositions dans le domaine des économies d'énergie

◆ Une dynamique en marche

- La Bretagne fait partie des 1^{ères} régions françaises en nombre de stagiaires formés FEE Bat

Pour toutes
informations,
vous pouvez
contacter :



Côtes d'Armor :
Nathalie LE PUT
02 96 61 61 80

Finistère :
Sophie GRIMAUULT
02 98 95 08 08

Ille-&-Vilaine :
Pierre-Jean MALET
02 99 53 47 47

Morbihan :
Isabelle MOUGIN
02 97 63 05 63

Formation aux
Économies
d'Énergie
des entreprises et
artisans du **Bâtiment**

**FEE
Bat**

LES MODULES 3



Pour être encore
+ performant



Parce que la rénovation
énergétique des bâtiments ne
se fait pas « comme par magie »



FEE Bat modules 3

Savoir identifier les points sensibles et les différentes solutions de mise en œuvre des technologies d'amélioration énergétique des bâtiments.

Public concerné : personnel d'encadrement de chantier, compagnons et artisans, chefs d'équipe

Pré-requis : avoir suivi le module 1

Les modules 3 en 3 points :

- des stages ouverts à la **croisée des compétences** : travaillez en toute compréhension et main dans la main avec vos collègues artisans !
- un **remboursement à la hauteur** de votre volonté de changer les choses : un stage de 2 jours pour un coût pédagogique de 700 € sera remboursé 1045 €...
(pour une entreprise adhérente au FAFCEA/FAFSAB/GFC/AREF)
- un **marché national d'avenir** : un chiffre d'affaires de 600 milliards d'euros d'ici à 2050 !
(chiffre annoncé par la CAPEB)

9 thématiques accessibles à tous :

- 3.1 : **Isolation** des parois verticales opaques et des planchers bas
- 3.2 : **Isolation** des toitures et des planchers hauts (avoir suivi le module 3.1)
- 3.3 : **Ouvrants, fermetures et protections solaires**
- 3.4 : **Ventilation**
- 3.5 : **Chauffage à eau chaude**
- 3.6 : **Chauffage à air**
- 3.7 : **Eau chaude sanitaire**
- 3.8 : **Éclairage** et autres équipements électriques
- 3.9 : **Climatisation** et rafraîchissement

